

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ESPACE FORME

Akkodis (Bât ALBERO)

Adresse : 3 avenue du centre 78 280 Guyancourt

Article 1. Objet

Le présent règlement est applicable aux locaux et équipements qu'Akkodis met à la disposition des membres de l'espace forme géré et animé par la société Gym Compagnie.

A cet effet, les membres adhérents à l'espace forme s'engagent à se soumettre aux dispositions du présent règlement et devront en outre, se conformer aux instructions données par les conseillers sportifs lors des cours que ces derniers dispenseront.

Article 2. Description de la salle de fitness.

L'Espace Forme comprend 3 espaces:

- Un espace dédié aux cours collectifs
- Un espace dédié au cardio-training et musculation
- Un ensemble sanitaire avec douches et casiers

La salle et ses activités sont placées sous la responsabilité d'éducateurs sportifs habilités de la société Gym Compagnie. Leurs diplômes sont affichés dans l'espace forme.

Article 3. Horaires et conditions d'accès.

L'Espace Forme est ouvert aux membres, du lundi au vendredi aux horaires suivants:

- Du Lundi au vendredi de 7h30 à 9h30 puis de 11h30 à 14h30 et du lundi au jeudi de 17h00 à 20h00

L'inscription à l'espace forme est subordonné :

- A la signature du bulletin d'adhésion
- A la fourniture d'un certificat médical de moins d'un an, certifiant l'aptitude physique à la pratique du cardio-training et aux cours de gymnastique.
- A la signature du présent règlement intérieur
- A la présentation de son badge Akkodis
- Au paiement de la cotisation

En cas de non-respect de ces conditions, les conseillers sportifs de l'Espace Forme seront amenés à refuser l'accès à l'espace forme.

L'accès à l'espace forme est subordonnée:

Les membres de l'espace forme auront à leur disposition le planning des cours dispensés par le coach sportif de Gym Compagnie. L'adhérent devra présenter son badge devant le lecteur approprié. Si son inscription est valide, il accèdera ainsi à l'espace forme.

Le badge donnant accès à l'espace forme est strictement personnel. L'accès à la salle est par ailleurs contrôlé par le coach sportif sur place.

Toute personne non adhérente sera par conséquent invitée à quitter les locaux.

L'accès aux installations est autorisé uniquement aux personnes majeures.

Tout accès à l'espace forme en dehors des horaires d'ouverture et en l'absence du coach sportif est strictement interdit.

Article 4. Tenue, hygiène.

Le respect des lieux, le maintien en l'état des installations et équipements ainsi que la propreté de l'espace forme est l'affaire de tous.

Le port d'une tenue de sport correcte est exigé.

Il est interdit de passer des appels téléphoniques sur le lieu de pratique, afin de ne pas déranger la quiétude de celles et ceux qui s'entraînent.

La tenue doit comporter:

- Une serviette pour protéger les machines
- Une paire de chaussures de sport en salle propres
- Une tenue de sport adaptée

Les adhérents doivent laisser l'espace de sport ainsi que les vestiaires et les douches en bon état de propreté.

Les adhérents doivent libérer les casiers après chaque utilisation.

Les bouteilles et autres déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.

Les adhérents doivent nettoyer les machines après l'utilisation avec les produits mis à leur disposition.

Articles 5. Matériels.

Le déplacement de tout appareil de musculation ne peut se faire qu'avec l'accord préalable du coach sportif.

Pour la sécurité de tous, toute anomalie de fonctionnement d'un appareil doit être immédiatement signalée.

L'utilisation des matériels s'effectue sous le contrôle et suivant les conseils du coach sportif.

Toute utilisation contraire des matériels pourra conduire à l'exclusion du membre de l'espace forme.

Article 6. Discipline, sécurité.

Il est formellement interdit de fumer dans l'espace forme.

L'introduction, la promotion, la possession ou la consommation de substances illégales, toxiques ou nocives pour l'organisme sont rigoureusement interdites.

Les appels téléphoniques doivent être passés en dehors des lieux de pratique sportive.

Il est recommandé de ne laisser aucun objet personnel ou de valeur dans les vestiaires. Les casiers mis à disposition peuvent être fermés à l'aide d'un code.

Chaque adhérent doit veiller à laisser le casier utilisé vide et libre à son départ de l'espace forme.

En cas d'utilisation abusive des casiers, ils pourront être ouverts par le personnel Gym Compagnie.

Les coachs sportifs disposent d'une trousse pour les premiers secours. En cas d'accident grave, les services de secours seront alertés par le personnel de l'espace forme.

Article 7. Responsabilité.

La gestion et l'animation de l'espace forme est placée sous la responsabilité d'éducateurs sportifs diplômés de Gym Compagnie.

Le gestionnaire de l'espace sportif ne saurait être tenu pour responsable en cas de faute lourde des adhérents. Il en va ainsi d'un accident survenu en raison d'une mauvaise utilisation des machines ou d'irrespect des indications données par l'éducateur sportif. La responsabilité de l'adhérent est engagée en cas de non-respect des consignes données et son accès à l'espace forme pourra être interdit.

En tout état de cause, la responsabilité de l'entreprise Banque Populaire rives droite ne peut être engagée du fait de l'exercice de cette activité ludique à titre personnel.

Article 8. Données personnelles.

Gym Compagnie est amenée à recueillir auprès des membres de l'espace forme des données personnelles telles que prénom, nom, numéro de téléphone, adresse mail, certificat médical, nombre d'accès à l'espace forme. Les informations ainsi recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par Gym Compagnie sur un serveur non relié à Internet et sous support papier dans un local sécurisé. Les informations ainsi recueillies sont enregistrées pour assurer la bonne exécution par Gym Compagnie de ses prestations auprès des membres de l'espace forme. La base légale du traitement est le consentement de la personne concernée ainsi que la nécessité d'assurer l'exécution du contrat (article 6 1. a) et b) du RGPD 2016/679).

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Gym Compagnie.

Les données sont conservées pendant toute la durée de l'abonnement des membres à l'espace forme et pendant une durée de 36 mois à compter de la fin dudit abonnement.

Tout membre de l'espace forme dispose, conformément aux réglementations en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'effacement, d'opposition, d'oubli, de limitation du traitement et un droit à la portabilité s'agissant des informations le concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, tout membre de l'espace forme pourra contacter le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : Gym Compagnie 4 rue Pottier 78150 Le Chesnay Rocquencourt ou gym.compagnie@orange.fr

Tout membre de l'espace forme a également la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

L'acceptation du présent règlement intérieur emporte consentement par le membre de l'espace forme du recueil et du traitement de ses données nominatives.

Gym Compagnie

Règlement remis en main propre à : Mme / M. _____

Date : / /

Mention manuscrite de l'adhérent : « *Bon pour acceptation du présent règlement* »

Signature